L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 9 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PROLOGUE.

SEUL AU MONDE!

I

Entre la baie de Douarnenez et la baie d'Andierne, existe une immense et large langue de terre—cap innommé—au bout de laquelle se trouve la baie des Trépassés.

Quand on a quitté Pont-Croix, petite ville de deux mille habitants, et qu'on suit une ligne droite vers la mer, après avoir traversé le village de Cléden et laissé à gauche le village de Plogoff, on peut se croire au bout du monde.

En effet, là il faut s'arrêter. La mer a dit à l'homme: Tu n'iras pas plus loin!

Le spectacle qui se présente alors aux yeux du voyageur est d'une énergie grandiose. A droite, on aperçoit le cap de la Chèvre se détachant blenâtre du sein des eaux, et, au fond, l'immense baie de Douarnenez aux vagues légèrement moutonnantes qui frangent le rivage d'une écume blanche; un peu plus loin, par delà les grèves jaunissantes, les clochers gris d'une ceinture de villages aux noms celtiques, sur lesquels un dernier rayon de soleil couchant jette de mystérieuses clartés, et dans l'atmosphère, des transparences lumineuses douces à l'œil comme les tons chatoyants du velours.

A gauche, la baie d'Audierne, moins profonde et aussi plus tourmentée à cause de la dentelure granitique qui l'enserre,—rochers vieux comme le monde sur lesquels la vague indomptée et toujours indomptable vient s'abattre avec fracas, furieuse de l'obstacle qui arrête sa course affolée.

Devant soi, l'immensité — l'Océan, ce grand mystère! — et sur cette côte rocheuse, parsemée de récifs, la terrible baie des Trépassés, de laquelle, dit-on, s'élèvent pendant les nuits d'hiver, des soupirs lugubres, des plaintes mortuaires, des gémissements funèbres qui font tressaillir les marins et portent la terreur dans l'âme des paysans attardés sur les routes. Puis, tout près, un énorme massif de granit: l'île de Sein, dentelée par le travail dissolvant de la mer, avec ses nombreuses baies, ses caps et ses promontoires déserts, et semblant surnager au milieu d'épais brouillards. Au loin, vers la droite, dans un horizon sans bornes, quelque chose de flottant et d'indécis, tour à tour masses sombres à peine visibles, émergeant des eaux comme des fantômes, et point lumineux noyé dans des vapeurs indécises lorsque, dans les nuits d'été, se reflètent sur elles les feux de Saint-Mathieu et d'Ouessant, des îles de Béniguet, de Quemené, de Molènes et de Bannec.

A l'extrémité sud de la pointe de terre qui ferme la baie des Trépassés et juste en face de l'île de Sein, dans un vieux château qui faisait pour ainsi dire corps avec le granit de la côte, naissait par une nuit tempétueuse du mois de décembre 1844, Prosper comte de Prévodal, le héros de cette histoire.

Mme la comtesse de Prévodal, veuve depuis six mois, mourut en donnant le jour à son fils.

L'enfant se trouva donc orphelin au premier jour de sa vie.

Nous ne raconterons pas comment la famille de Prévodal, riche, puissante et très considérée dans le pays breton, se trouvait réduite à n'avoir pour représentant qu'un enfant orphelin; il suffira de savoir que le père et l'oncle de Prosper, tous deux jeunes encore, étaient morts, l'un, capitaine de vaisseau, des suites d'un accident de mer; l'autre, officier supérieur d'infanterie, à la tête de son régiment en Afrique.

Ce double deuil qui la frappait dans toutes ses affections, dans toutes ses espérances, brisa le cœur de Mme de Prévodal; il ne pouvait exister pour elle, sur terre, ni joie ni bonheur. Elle se condamna à la solitude, à l'isolement, aux larmes, et, quoique jeune et belle, vint se réfugier au château de Prévodal pour vivre des souvenirs du passé et se consacrer aux soins et à l'éducation de l'enfant qui vivait dans son sein. Décidée à jamais se remarier, elle fuyait Paris, surtout pour préserver l'enfant à naître des grandes douleurs dont elle avait été frappée. Elle voulait que le dernier rejeton des Prévodal fût heureux quand même; elle voulait que le fils ou la fille qui naîtrait d'elle vécût éloigné du monde, des ambitions et des rêves trompeurs. Cruellement éprouvée par la perte des êtres qui lui étaient chers, elle ne voyait pour son enfant de bonheur possible que dans la vie calme du château et les joies sereines de la famille. Riche et l'une des premières en Bretagne par la considération qui s'attachait à son nom, elle vivait de cette chimère qu'elle se choisirait, parmi les familles qui sont restées inféodées au vieux sol armoricain, un gendre ou une bru, fidèle aux traditions du passé, ne verrait d'existence plus parfaite que celle du grand propriétaire terrien et se contenterait de l'horizon modeste du clocher de son village. Mme de Prévodal n'espérait d'autre bonheur que de vivre au milieu de ses enfants et de s'éteindre, à l'heure de la séparation éternelle, au sein d'une nombreuse lignée.

Ce rêve ne devait point se réaliser.

La délivrance de Mme de Prévodal fut longue et laborieuse; elle se compliqua d'accidents si en dehors de la pratique ordinaire de l'accoucheur, que celui-ci perdit la tête et dit à la comtesse qu'il était urgent d'envoyer chercher un prêtre.

La révélation d'un état désespéré aggrava la situation de Mme de Prévodal, mais comme elle était profondément religieuse, elle étouffa ses plaintes, arrêta ses larmes et se résigna à la mort.

Un garçon de dix-huit à vingt ans, nommé Nick, qu'elle affectionnait beaucoup parce qu'il avait servi son mari, fut envoyé à Plogoff, avec ordre de prier le curé de cette commune de se rendre sans retard au château de Prévodal.

Nick était un serviteur dévoué et intelligent; il monta à cheval, en prit un autre en laisse et se rendit en hâte à Plogoff.

C'était une de ces nuits de décembre toutes pleines de neige, de pluie glacée, de grésil, de vents et de ténèbres. Nuits terribles sous toutes les latitudes du nord de l'Europe, mais plus terribles encore sur la côte bretonne, exposée aux vents d'ouest, et peuplée, par la superstition, de fantômes et de revenants.

Mais l'abbé Guéneu, curé de Plogoff, était vaillant de corps et d'esprit et tout dévoué à la famille Prévodal. Il se revêtit de sa peau de *bique*, imperméable à la pluie, monta à cheval, et, certain du coup d'œil et des jambes de son poney breton, se lança au grand galop, escorté de Nick, sur la route qui conduisait au château.

Certes, si quelque paysan réveillé par le sabot des chevaux frappant le sol granitique de la côte, se fût levé pour connaître la cause de ce bruit insolite, il n'eût pas manqué de se signer avec frayeur et de croire que ces deux ombres emportées par des montures fantastiques, se rendaient au sabbat qui se tient chaque nuit d'hiver dans la baie des Trépassés.

Lorsque l'abbé Guéneu entra dans la chambre de Mme de Prévodal, un spectacle cruel se présenta à ses yeux.

La comtesse agonisait.

Un homme, que le curé reconnut pour être le médecin de Plogoff, donnait ses soins à un enfant nouveau né; au pied du lit de la mourante, une jeune paysanne, accroupie sur les genoux, pleurait.

La présence du prêtre sembla ranimer Mme de Prévodal; son œil éteint se ranima, sa joue, blanche comme la cire, se colora légèrement.

—M. le curé, lui dit-elle d'une voix éteinte, je vais mourir; Dieu ne veut pas que je vive pour mon enfant! Je vous le confie. Soyez son père, son tuteur, son ami, son conseiller. Vous me le promettez?

L'abbé Guéneu s'approcha de la mourante, se mit à genoux et, pleurant sur la main de la comtesse, lui dit tout ému:

—Je prends l'engagement de payer la dette que je dois à Prévodal en consacrant ma vie à son fils!

—Merci! dit la comtesse. Ma dernière volonté est qu'il se nomme Prosper, comme le comte son père, qu'il soit heureux et que sa vie soit préservée du mensonge et des ambitions humaines.....

Sa voix se tut.

Le prêtre inquiet de ce silence, leva les yeux vers le lit.

Le regard de Mme de Prévodal était éteint, sa joue était redevenue blanche, aucun souffle ne sortait de ses lèvres décolorées.

Il poussa un cri.

Le médecin s'approcha.

—Votre ministère commence, monsieur le curé! dit-il; priez pour Mme la comtesse de Prévodal!

A ce moment, la tempête du dehors se déchaîna avec une nouvelle force; le vent s'engouffra mugissant dans les longs corridors du château, la porte s'ouvrit et les plaintes de la baie des Trépassés arrivèrent, nettes et claires, à l'oreille des assistants; on eût dit quelque psalmodie surhumaine faisant escorte à l'âme de la défunte!.....

Sur le seuil de la porte, tous les domestiques du château se tenaient émus et tremblants.

Le prêtre se tourna vers eux.

—Madame la comtesse est morte! leur dit-il. Entrez et priez, mes frères.

Puis, il entonna les prières des morts.

Et dans cette grande salle à peine éclairée, on n'entendit plus, jusqu'à l'aurore, que des prières entrecoupées de sanglots et la voix du prêtre.

L'enfant avait été emporté dans une chambre voisine par la jeune paysanne, sa nourrice.

Le médecin, comme tous les assistants, s'était agenouillé sur la dalle froide. C'est qu'en Bretagne, les croyances du jeune âge restent vivaces dans tous les cœurs et, reviennent ardentes en présence de la mort.

L'homme de science même, n'ose plus dire le mot de Montaigne: "Que sais-je!"

Il croit et il prie!.....

II

Lorsque les restes mortels de Mme de Prévodal furent déposés dans la sépulture de sa famille, l'abbé Guéneu songea à l'accomplissement de la promesse qu'il avait faite à la comtesse.

L'abbé Guéneu était le type par excellence du curé de village, le prêtre dans l'acception divine du mot. Simple, bon, charitable, dévoué et indulgent. Sa bourse,—elle était bien petite!—son temps, ses conseils, ses soins appartenaient entièrement à ses paroissiens; quant à ses prières, il ne les faisait point payer et n'acceptait du riche que pour donner aux pauvres.

Nature saine, primitive, absorbé par le travail de la prière, le curé de Plogoff ne connaissait rien des violences humaines, il ignorait le mal, l'âpre amour de l'or, le mensonge, la duplicité, la calomnie qui tue aussi bien que l'épée, et, ayant toujours vécu dans un milieu simple, d'où les mauvaises passions étaient à peu près bannies, il ne croyait qu'au bien et doutait même de l'existence du mal. Si, parfois, une voix venue de loin, quelque écho des grandes villes, lui apportait le récit d'un crime, d'une chute humaine, il doutait encore. Son cœur pouvait être troublé un instant, comme les eaux tranquilles d'un lac sont troublées à leur surface par les ricochets de la pierre jetée par l'enfant, mais la sérénité y rentrait bien vite, et sa charité ardente lui faisait accuser la voix ou l'écho de mensonge ou d'erreur.

On comprend combien un pareil caractère devait avoir à cœur de remplir dignement la grande mission qui lui avait été confiée.

L'abbé Guéneu vint habiter le château et s'y installa pour ne le plus quitter.

Il se logea dans une toute petite chambre, la plus modeste qu'il put trouver, et consacra son temps à la surveillance de l'enfant confié à ses soins, à consoler et à secourir ceux qui souffraient,—continuant en cela, l'œuvre commencée par Mme de Prévodal. Pour lui il se privait de tout, portait de gros souliers ferrés, une vieille soutane qui datait de dix ans, mangeait du pain bis et ne buvait de vin que ce qu'il en fallait pour dire la messe.

La seule chose qui l'embarrassât fut la gestion de la grande fortune qu'avait laissée Mme de Prévodal; et ce n'était pas, en effet, mince affaire pour un prêtre qui n'avait jamais possédé, lui appartenant en propre, une somme de cent francs, que de se transformer en administrateur d'une vaste propriété foncière.

Mais le notaire de Pont-Croix et Nick qui, en sa qualité d'ancien marin, connaissait un peu tous les métiers, vinrent à son aide; l'un se chargea des baux, des fermages, du placement des revenus; l'autre se fit l'intendant du château et des terres qui en dépendaient, et il y apporta un tel dévouement, une telle intelligence, une telle sagesse qu'aucune plainte ne sortit jamais de la bouche d'un fermier.

Dès que le jeune Prosper fut en état de recevoir les leçons du prêtre, celui-ci ne le quitta plus et se consacra exclusivement à l'éducation de son pupille. Naturellement l'élève refléta l'âme du maître. Toutefois, ce qui était mérité chez l'un pouvait devenir un jour défaut et danger chez l'autre. Le prêtre n'avait jamais songé à cette distinction.

Mme de Prévodal lui avait dit: "Je veux que mon fils soit heureux," et l'abbé, dans la simplicité de son cœur, dans l'ignorance native où il vivait des luttes et des passions, ne s'ingénia point à signaler à son élève les écueils qui attendent tous les hommes dans la pratique de la vie.

Ce fut là le côté fâcheux de cette éducation trop exclusive.

Le genre de vie que menait Prosper,—vie active et jamais oisive, dans une atmosphère tonique et pure saturée des senteurs alcalines de la mer et des odeurs résineuses des arbres verts qui entouraient le château,—en fit bientôt un homme. A seize ans, il était grand, fort et si admirablement développé qu'on lui eût donné au moins vingt ans. Son éducation était complètement achevée.

Cette sève de la vie qui débordait, cette imagination qui avait besoin de plus vastes horizons, d'aliments nouveaux, inquiétèrent fort le pauvre abbé; il jugeait de son élève par lui-même, et comme il n'avait point eu de jeunesse, que son existence s'était écoulée sans rêve, pure et chaste comme l'imagination d'une vierge ignorante, il éprouvait toutes sortes de vagues préoccupations, d'angoisses sans nom au sujet de son pupille.

(A continuer.)

☞20,000 jolies canettes de thé chinois seront comme données gratis cette semaine au dépôt de thé de la rue du Camp No. 5.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.

(AGENCE.)

Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glascow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les aménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co.,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.
17fév—1an

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, du marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 5 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA.
22 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 28 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,
remplaçant le Trenton,
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et bayou des Glaises.

JAMES M. DOWLING,
28sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

MARTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 108 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 sont—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur
ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau
Capitaine P. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou a N. M. CARTER, 39 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 108 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER,
Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira SAMEDI, 4 mars, à 5 P. M.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.
2mars No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
IBERIA.
Capitaine Allen Jumel, Chas. Bruslé, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son fret.
13 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur
ST-JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVEY et P. CHARLET,
15juillet—1an 9 rue Conti.

RAPPORT ANNUEL
DE LA
Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs	134
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	37
Expulsions, "	28
Décès, "	1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	142
" honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.

Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$330 00
Honneurs funèbres et dépenses	135 00
Total	$465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Dû par des membres	$148 00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875		$2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes		1,933 25
Reçu d'autres sources		132 16
Total		$4,141 24
Dépenses par comité de secours	$465 00	
Dépenses pour divers	804 94	1,269 94
En caisse ce jour		$2,871 30

Actif de la Société.

En caisse	$2,871 30
Effets à recevoir	399 93
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, A. N. HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE.
" VALSIN VIGNAUD.
" L. H. VON GOHREN,
" A. J. BERET.
18janv—1t

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS, LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1m Gallier Court, Lettre H. N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME,
via la Havane et Southampton.

Départ, samedi, 11 mars, à 7 heures du matin,

Le steamer allemand
HANNOVER,
Capitaine HIMBECK,

partira de son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.,
2mars—9t No 42 de la rue de l'Union.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orlé.
Hannover	2 fév. environ	11 mars
Frankfurt	15 mars	19 avril
Hannover	12 avril	17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 36 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres..... $35 en or.
Entrepont..... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 16 mars à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage.....$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DÉCEMBRE, le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis. ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès	7:00 A. M.	Malle	10:00 A. M.
Malle	5:00 P. M.	Exprès	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent, au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST.

Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS.

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.		Arrive.	
Express	7:20 A. M.	Mail	10:00 A. M.
Mail	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures	A. M.	7 ½ heures	A. M.
8	"	9	"
10	"	11 ½	"
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	"
4	"	5 ½	"
6	"		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 6 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:20 A. M.	Express	12:30 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10.03 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
M. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20 A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	10.03 A. M.

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
M. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour ret sur marchandises expédiées pour ces points d'vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adres au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
21mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93	
Primes de mer	62,839 56	
Primes de rivières	75,231 32	
		$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,568 14	
Primes remboursées	34,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$20,345 83	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 69	
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)	42,483 47	
Commissions aux agents	27,148 59	
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24—47,716	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294	
		331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire:—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000—	$50,000
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	238,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,387 68
Primes en voie de recouvrement	73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	3,214 82
Divers débiteurs	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	36,250 24
	$652,827 95

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Bickham,
Placide Porstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyes,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen,	D. Fatjo,
Pierre Poutz,	D. D. Rogers,

19jan—

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$330,836 87	
Primes sur les risques de mer	65,189 62	
Primes sur les risques de rivières	34,724 21	
Total		$450,7[illegible]
En moins		
Primes sur risques non expirés	$120,661 47	
Primes remboursées	1,951 60	$122,613 07
Primes nettes acquises		$328,127 72
A ajouter:		
Intérêts	$9,188 35	
Profits et pertes	5,360 40	
Primes sur l'or	254 92	14,800 67
		$342,9[illegible] 40
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$99,741 65	
Sur les risques de mer	15,954 27	
Sur les risques de rivière	6,802 83	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	23,481 46	142,792 11
Réassurances		16,310 42
Réfaction (rebate)		31,818 98
Commissions d'agences		27,339 65
Dépenses d'agences		7,780 84
Taxes et Licences		10,568 50
Dépenses de bureau		27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		6,547 16
Frais de Cours et d'avocats		47 52 270,267 84
Bénéfice net		72 67 7

ACTIF.

En caisse	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 87
" Louisiana Natl. Bk.	20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,902 42 évalués à	27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à	48,333 78
Effets à recevoir pour primes	7,560 93
Prêts sur hypothèques	140,572 22
Prêts sur nantissements	24,724 94
Effets à recevoir	13,331 80
Bons	32,413 88
Actions	23,556 78
Primes en voie de recouvrement	41,688 42
Propriétés foncières	74,174 77
Dû par divers	11,814 99
Bons des Etats-Unis	11,560 75 $555,524

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	$295,650 00
Effets à payer	686 8
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50
Primes sur risques non terminés	120,661 47
Pertes non réglées	29,293 45
Dû à divers	7,008 84
Fonds de réserve	11,029 07 482,954 01
Surplus	$72,670 67

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, MEL. MUSSON,
Secrétaire, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1º Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1875, sur le capital de $30 par action;

2º Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent en dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3º De porter au fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON,
G. LANAUX, Président,
Secrétaire.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

15 janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875			$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00		
Sur les risques maritimes	17,746 78		
Sur les risques de rivière	32,418 09		177,707 87
Pertes payées dans la même période:			
Sur les risques d'incendie	23,972 46		
Sur les risques maritimes	4,625 61		
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12	
Moins réfaction (Rebate)	20,876 06		
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875	15,315 50		
Réassurances	16,674 22		
Primes remboursées	1,056 91		
Loyer	3,907 61		
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,608 85	71,439 15	117,677 27
Profits			$60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40		
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12		
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00		
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08		
		$60,030 60	

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$89,323 77
Prêts sur nantissement		29,337 16
Effets pour primes à courte échéance		7,296 31
Actions de banque et autres actions		31,840 25
Biens fonciers		34,324 37
Prime en voie de perception		23,663 90
En banque	$84,733 88	
Balance dans la banque d'Amérique	542 96	85,280 84
Total de l'actif		$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD,
Président.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans,
104.........rue du Canal.........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$569,621	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivières	55,963 08	
Total des primes		$678,140 22
En moins, primes non expirées		121,468 08
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 22
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,394 41	
Sur risques de mer	47,792 44	
Sur risques de rivières	22,284 65	
	$327,475 50	
Taxes	35,620 95	
Réassurances et primes remboursées	38,539 72	
Dépenses et guisse pour compte réfaction moins intérêt	54,880 97	
		$454,260 62
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$292,614 42
Bons de la ville	216,119 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	850
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.	19,400 00
Bons hypothécaires du Turner Association	
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 18 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,287 66	
Sur risques de mer	15,447 82	
Sur risques de rivières	55,556 91	$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$52,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33 $99,617
Prêts sur actions, sur demande	37,429 53
Argent en banque	63,099 96 $100,529 54
Propriétés foncières	118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	152,681
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c	37,814 1
Total de l'actif	$610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentall,	A. Levi.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.....$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$534,974
Pertes, dépenses, taxes	$195,888 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,628 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,570 9
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,445 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 31 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY,
Président.

HORACE CARPENTER,
Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
B. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISOOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. R. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$96,234 55
Primes sur les rivières		12,206 54
Primes maritimes		3,942 32
		112,383 35
Moins, primes remboursées		2,425 62
		$110,057 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,129 68	
Pertes sur les rivières	18,422 13	
Pertes sur mer	815 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,556 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,497 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 09	93,304 35
		18,262 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	$1,739 67
Prêts garantis par hypothèque	31,006 13
Billets à recevoir pour primes	12,466 06
Actions, bons et autres obligations	148,566 33
Propriété foncière	3,447 34
Primes en voie de recouvrement	18,150 09
En caisse	27,092 84
	$243,436 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
9 mai—1m.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1872:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,810 92	
Primes de rivières	5,587 69	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,800 00	
Total		$201,300 9
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 47
		$211,053 59
Pertes payées dans l'année		
Sur les risques d'incendie	$84,617 29	
Sur les risques de mer	17,805 21	
Sur les risques de rivières	18,221 71	120,644
		$110,329 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$8,563	
Réassurances	13,833 4	
Dépenses, taxes, licence, intérêt	3,445 39	
Réservé pour pertes non réglées	29,000 00	55,041 4
Bénéfice net		$51,567 87

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$60,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,947
Primes en voie de recouvrement	431 8
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	3,268
Propriété foncière	4,657
Billets d'actions (stock notes)	267,138 65
	$582,364 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1872.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé.......10 pour cent
Dividende sur le susdit..........5 "
Dividende " primes remboursées..15 "

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 30 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	I. L. Haas,
J. A. Braselman	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Gampbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. B. Thompson.

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:

Sur risques de feu	$114,062 22
Sur risques de mer	49,061 37
Sur risques de rivières	36,500 26
Total des primes	$201,303 9
Moins primes rendues	3,154 77
Primes acquises	$198,848
Déduit—Pertes par le feu	$45,786 90
Pertes sur mer	42,115 72
Pertes sur rivières	18,679 95
	$106,580 57
Réassurances	21,216 36
Réfactions (rebate)	8,568 87
Taxes	7,456 22
Loyer	3,765 00
Dépenses, et profits et pertes	36,816 13
	$182,386
Réservé pour primes non terminées	$17,488 00

La Compagnie possède l'ACTIF suivant et Capital en Stock-notes:

Comptant	47,458 3
Comptes en voie de collection	11,323 2
Billets recevables	7,968 6
Prêts sur garanties	68,208 00
Prêts sur hypothèques	41,546 00
Stocks et Bons	30,248 12
Installations de bureaux et meubles	2,029 00
En mains d'agents en Europe, etc	5,125 40
	$284,917
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,790
	$284,330 00

Ce [illegible] exacte [illegible] des livres de la Compagnie.

E. GAUCHEAU, Vice-Président.
L. W. SAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

ASSURANCES

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie		$62,641
Primes de rivières		1,118 5
Total des primes		$63,815 13
En moins—primes non expédiées		25,975 73
Montant net des primes		$37,839 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 08

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,223 00
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,000 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	3,226 34
Prêts à recevoir produisant d'intérêts à 5 pour cent d'intérêt	13,339 3
intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,480 93
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	11,419 72
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,045 75
Capital souscrit, en voie de règlement	83,451 58
	$355,962

PASSIF.

Capital, 4,155 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$311,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 1
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 00
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 08
Salaires non payés	789 11
	$355,962 00

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 6 1872 A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat
— DE LA —
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,718 46
Dû par des agents de réserve, approuvés		96,731 86
Dû par d'autres banques nationales		23,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		129,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		28,563 89
Primes payées		65,6 00
Echanges pour le Clearing House	$121,518 82	
Billets d'autres banques nationales	36,502 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79	
Espèces	77,279 17	
Billets Legal Tender	466,823 00	$705,[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,866,545 96

PASSIF.

Capital payé		$850,000 0
Surplus		35,590 84
Autres profits non-partagés		87,474
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,222,571 09	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non payés	100 00	
		1,242,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,541 15
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		61,454 08
Total		$2,866,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.......RUE DE LA COMMUNE.......120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 187[illegible]

Feu	$80,563 60		
Mer	13,839 20		
Rivières	58,181 3		12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874		15,745 08	
		148	
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00	
Montant net des primes			
Perte par le feu	$9,619		
Pertes sur les rivières	32,541	$42,161 19	
Réfaction (rebate)		26,334 22	
Réassurances		8,699 06	
Primes remboursées		1,325 19	
Taxes		14,211 80	
Casuel		3,270 42	
Loyers		6,588 33	
Dépenses		15,496 49	
		$117,586 86	
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18	$97,79[illegible]
Bénéfice net			$34,[illegible]

Effets à recevoir	$226,984 42
Mobilier	4,923 95
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,230 00
Actions de la banque de l'Etat	5,600 00
Comp. pour les recouvrements	
En caisse	14,423 51
	95,100 00
	$347,412 84

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.
15 avril—1m

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$862,768 2
Prêts sur demande		53,205
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		300,000
Primes sur les bonds ci-dessus		23,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		13,500
Actions et bons divers		22,283
Dû par des banques et des banquiers éloignés		3,165 0
Mobilier et accessoires		
Avoir en argent:		
Bonds des E. U. en main	112,000	
Comptant en caisse ici	451,629 98	
Dû dans les banques de New-York	204,880 1	768,499 08
Total de l'actif		$1,880,441 93

PASSIF.

Capital payé	$300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	267,160
Dépôts	1,172,554 00
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,100
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,565 62
Moins dépenses et taxes	19,506 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires	48,058 75
Total du passif	$1,880,4[illegible]

LOUIS SCHNEIDER,
Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37.......Rue Carondelet.......37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$260,972 53	
Sur risques de rivières	231,329 78	
Sur risques de mer	64,116 41	$535,419
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	99,667
Montant net des primes		$435,7[illegible]
PERTES PAYEES, SAVOIR:		
Sur risques d'incendie	$134,367 30	
Sur risques de rivières	126,482 58	
Sur risques de mer	8,320 85	$269,170 [illegible]
Réassurances	14,369 62	
Réfaction (rebate)	15,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville	22,818 46	
Dépenses, profits, bureau local et agences	52,899 81	
Profits et pertes	16,091 40	$390,[illegible]
Balance		$135,169
En plus intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$240,224
En moins Intérêt semi-annuel sur le capital payé le second dû		110,000
Bénéfice net		130,224 53
Moins réserves pour diminution de valeur des placements		13,094
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 294,462 15
Comptes en voie de recouvrement	50,323 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,922 04
Effets à recevoir pour courtes échéances	38,011 45
Actions de banques et autres actions	218,103 55
Actions de chemin de fer de la ville	19,549 68
Bons de la ville et autres bons	110,681 14
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,135 00

PASSIF.

Capital	$1,100,900 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 [illegible]
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,655 22
Ce surplus	115,816 65—1,486,216

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

D. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 21 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,100,900) et du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et des primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

D. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD,
THOS. F. WALKER, Sect. Vice-Président.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Britton,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken	T. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm. C. Raymond,
J. I. Warren,	James S. Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm. J. Behan,
	D. F. Kahlsman.

RAPPORT SUR L'ETAT
—DU—
STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$2,05[illegible] 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,691 75
Dû par des agents de réserve (approuvés)		
Dû par d'autres banques nationales		111,145 12
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		21,255 50
Propriétés foncières, mobilier et installations		79,075 95
Dépenses courantes et taxes payées		140,374 27
Primes payées		19,4[illegible]
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29	
Billets d'autres banques nationales	3,159 00	
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 86	
Espèces	22,232 36	
Billet legal tender	153,466 00	352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent des billets en circulation)		25,000 00
Total		$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé		$550,000 00
Surplus		35,590 84
D'autres profits non partagés		35,590 82
Billets de banque nationale non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		9,389 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 86	
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 60	
Chèques certifiés	22,013 01	
Chèques du caissier non payés	100 00	
Dû à d'autres banques nationales		996,815 37
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		59,438 23
		81,430 47
Total		$2,571,756 0

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, Directeurs
SAM'L FRIEDLANDER.
12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No ... de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, au de la quatrième année sociale:

Montant total des profits réalisés sur les billets du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,345
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre	$5,499 95	
Escompte des billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,281 45	
Bénéfice net		$7,024 [illegible]
		112 [illegible]
	$7,137 05	$7,137 05

L'actif de la Société est comme suit,

Billets payables annuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur		$4,906 77
Propriétés foncières		9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat		1,661 41
Currency des Etats-Unis	144 26	1,816 67
Effets à recevoir		7,160 15
Divers débiteurs		590 77
Installations		1,000 00
Intérêt couru		255 83
		55,172
Actions payées en plein		73,150 00
Actions payées en partie		2,792 55
Scrip		4,830 00
Dividende non-réclamé		127 30
Effets à payer		400 00
Divers créanciers		402 70
Surplus de l'année		14,470 27 95,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
Président.
A. SAUL,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR,
22 oct—1m N. P.